

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d’Aston-Jonction, tenue le 11 août 2025, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin,	siège 3
Saül Bergeron	siège 5 via téléphone
René St-Pierre,	siège 6

Le conseiller suivant est absent :

François Page	siège 4
---------------	---------

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2025**
- 4. INFORMATIONS / COMITÉS**
 - LOISIRS*
 - RÉGIE DES DÉCHETS*
 - RÉGIE INCENDIE*
 - BIBLIOTHÈQUE*
 - CDÉ*
 - MADA*
 - MRC*
 - MUNICIPALITÉ*
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
 - 5.2 BILAN DE SANTÉ ÉGLISE**
 - 5.3 SOUMISSION PAVAGE VEILLEUX**
 - 5.4 VISION STRATÉGIQUE MRC NICOLET-YAMASKA**
 - 5.5 PATINOIRE**
- 6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2025**
 - 6.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DU CN**
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-08-092

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour et des documents l’accompagnant et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l’item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d’intérêt pour la municipalité.
Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2025

2025-08-093

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.
Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Vente de garage : 16 août
- Show d’humour : 4 octobre

BIBLIOTHÈQUE

- Réouverture : 18 août

MUNICIPALITÉ

- Poste de direction générale.
 - Fin de la réception maximale des CV le 7 août.
 - Nous avons reçu un CV.
 - Rencontre prévue le 11 août (avant conseil)
- Ajout de ¾ en bordure de rue dans les rangs. (ML Entreprise)
- Scellant d’asphalte dans le 10^e rang / 9^e rang.
- Analyse pour drainage du terrain des loisirs (FRR V3)
- Claude Doucet décès le 8 mai + souhait + fleurs (100\$ - 009-2024) 16 ans maire

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paiement
Fonds d'info sur le territoire	Avis de mutation 29 503 622	24,00 \$	7340
	Total des chèques	24,00 \$	

Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paielement
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	80,71 \$	Visa
Desjardins	Paielement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur / contrat	118,51 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	313,89 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	62,21 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	56,34 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Collecte des résidus 8/12	3 828,54 \$	Vir. bancaire
Buropro Citation	Copie papier et NB	28,43 \$	Vir. bancaire
La belle quebecoise	Essence et diesel	309,28 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire période 28 à 32 (4 sem) + vac	2 269,81 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 28 à 32 (4 sem)	5 174,50 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 28 à 32 (4 sem)	1 729,65 \$	Vir. bancaire
Saül Bergeron	Frais de déplacement (2x)	85,56 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Remboursement de dépenses	52,00 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Fleurs aménagement FRR V3	104,20 \$	Vir. bancaire
Marius marcoux et fils	Luminaires public	1 362,45 \$	Vir. bancaire
Avizo	Paielement 50% caractérisation	4 451,83 \$	Vir. bancaire
Entreprises MMR Turcotte Inc	Fauchage des routes	6 611,06 \$	Vir. bancaire
Excavation des ormes	Excavation du terrain	17 648,66 \$	Vir. bancaire
Excavation Guyaz	Excavation arbres FRR V3	342,06 \$	Vir. bancaire
RDL Thetford / Plessis	Audit de l'année financière 2024	13 906,23 \$	Vir. bancaire
Petite Caisse	Renflouement Petite caisse (eau, clés, PR)	117,73 \$	Vir. bancaire
Techni-Consultant	Accompagnement avril à juillet Eaux usées	310,43 \$	Vir. bancaire
	Total des virements	60 367,28 \$	

	Total des chèques et des virements	60 391,28 \$	
--	------------------------------------	--------------	--

2025-08-094

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu’il s’en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.
Adopté

5.2 BILAN DE SANTÉ ÉGLISE

Comme nous avons uniquement une offre de service, ce point est reporté. Des démarches seront entreprises auprès d’un deuxième fournisseur d’ici la prochaine séance du Conseil.

5.3 SOUMISSION PAVAGE VEILLEUX

2025-08-095

CONSIDÉRANT que la municipalité avait commencé des travaux d’asphalte chaude dans le 10e rang et dans le 3^e rang l’année dernière.

CONSIDÉRANT que la municipalité a sollicité une soumission à l’entreprise Pavage Veilleux pour des travaux d’asphalte chaude totalisant 50 tonnes dans le 10^e rang et dans le 3^e rang.

CONSIDÉRANT que la soumission présentée est au coût de 385 \$ par tonne, plus des frais de 385 \$ pour la mobilisation de l’équipe et que ces coûts avaient été inclus au budget de l’année en cours.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la municipalité accepte la soumission de Pavage Veilleux au montant total de 19 675 \$ (50 tonnes × 385 \$ + 385 \$ de mobilisation) ;

QUE la municipalité autorise le directeur général à approuver, si nécessaire, l'ajout de jusqu'à 10 tonnes supplémentaires d'asphalte à chaud au même tarif unitaire, représentant un montant additionnel maximal de 3 850 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

Adopté

5.4 VISION STRATÉGIQUE MRC NICOLET-YAMASKA

2025-08-096

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le projet de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire suivant, à la séance du conseil des maires du 18 juin 2025 (2025-06-162) ;

Engagée dans une transition socioécologique structurante, la MRC de Nicolet-Yamaska oriente ses actions vers un avenir durable, équitable et respectueux des écosystèmes.

En misant sur des services de proximité accessibles et de qualité, la MRC renforce le tissu social et économique local. Elle encourage une cohabitation harmonieuse entre les milieux naturels, agricoles, résidentiels et culturels, dans une perspective d'équilibre et de respect mutuel. Grâce à sa résilience, elle s'adapte aux changements climatiques, économiques et sociaux avec agilité et solidarité.

Elle valorise une agriculture durable, pilier de son identité territoriale, en soutenant les pratiques agroenvironnementales et l'autonomie alimentaire.

Par l'innovation, elle stimule la créativité et développe des solutions adaptées aux enjeux contemporains. La collaboration entre les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises est encouragée afin de renforcer la cohésion sociale et la capacité d'agir collectivement.

La MRC de Nicolet-Yamaska place l'inclusion au centre de ses priorités, en favorisant la participation de toutes et tous à la vie collective. Par cette approche intégrée et humaine, elle accroît son attractivité et affirme son rôle de territoire accueillant, innovant et durable.

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire, et ce, selon l'article 2.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités de la MRC peut exprimer son avis sur l'énoncé de vision stratégique par résolution, dans les 120 jours qui suivent la transmission d'une copie conforme par la MRC, conformément à l'article 2.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que l'article 2.18 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) stipule que la MRC doit tenir au moins une assemblée publique de consultation sur son territoire sur le projet de vision stratégique ;

CONSIDÉRANT que les élus de la municipalité d'Aston-Jonction ont pris connaissance de l'énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction **appuie** l'énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de la MRC de Nicolet-Yamaska, tel qu'adopté à la séance du conseil des maires du 18 juin 2025 (2025-06-162) ;

Il est également résolu de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adopté

5.5 PATINOIRE

SOUMISSIONNAIRE	PRIX AVEC TAXES
Agorasport	27 772.21 \$
Ghislain Lampron Inc.	25 351.99 \$
Omni-Tech Sports	37 343.81 \$

2025-08-097

ATTENDU que la municipalité d’Aston-Jonction a procédé à un appel d’offres sur invitation pour l’aménagement de bandes pour la patinoire sur le terrain des loisirs ;

ATTENDU que cet appel d’offres a été transmise à quatre soumissionnaires ;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme est moins élevée que l’estimation préliminaire faite par la municipalité d’Aston-Jonction ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ghislain Lampron Inc.

Adopté

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2025

Pour le mois de juillet, il y a eu l’émission d’un (1) permis pour une valeur totale de travaux de 3 000 \$.

6.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DU CN

Le dépôt a été fait à la municipalité, cependant les données sont confidentielles.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des précisions sont demandées sur les prochaines étapes des travaux pour le bureau municipal. Vers le 14 août, le nouveau trottoir, incluant une pente d’accès, sera réalisé. La semaine suivante, l’asphaltage du stationnement sera réalisé. Il restera, par la suite, l’aménagement paysager et l’installation des rampes.

On signale également qu’il reste un arbre. La municipalité est toujours dans l’attente d’une réponse de la part de l’école. Advenant une réponse négative, cet arbre sera offert aux personnes intéressées.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-08-098

CONSIDÉRANT que tous les points de l’ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
et résolu à l’unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 20.

Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **FRANÇOIS NOËL**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2025-08-094, 2025-08-095 et 2025-08-097 inscrites au présent procès-verbal.

François Noël
Directeur général et greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet, Mairesse